



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

*L'environnement  
au quotidien*

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR 2017



DECRET N° 2000-404 DU 11 MAI 2000 - MATE

ARTICLE L.2224-5 DU CGCT

# S O M M A I R E

I - CONTEXTE .....	5
I.1. - PRESENTATION : COOPERATION INTERCOMMUNALE.....	5
I.2. - COMPETENCES EXERCEES DANS LE DOMAINE DES DECHETS .....	8
I.3. - MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	8
I.4. - EMPLOI.....	8
II - INDICATEURS TECHNIQUES .....	9
II.1. - LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS .....	9
II.1.1. - <i>Les Collectes en porte-à-porte</i> .....	9
II.1.1.a. - Présentation .....	9
II.1.1.b. - Modalités.....	9
II.1.1.c. - Fréquence de collecte .....	10
II.1.1.d. - Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab. sur le Syndicat).....	10
II.1.2. - <i>La Collecte en apport volontaire</i> .....	10
II.1.2.a. - Présentation .....	10
II.1.2.b. - Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab.).....	11
II.1.3. - <i>La collecte en déchèterie</i> .....	11
II.1.3.a. - Présentation .....	11
II.1.3.b. - Horaires d'ouvertures .....	11
II.1.3.c. - Conditions d'accès.....	12
II.1.3.d. - Fréquentation (en nombre de passages).....	12
II.1.3.e. - Quantités collectées (en tonnes).....	13
II.1.4. - <i>Gravats</i> .....	13
II.1.5. - <i>La collecte des D.A.S.R.I.</i> .....	14
II.1.5.a. - Présentation .....	14
II.1.5.b. - Quantités collectées .....	14
II.1.6. - <i>La collecte des encombrants</i> .....	14
II.1.6.a. - Bennes communales .....	14

II.1.6.b. - A domicile.....	15
<b>II.2. - LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT.....</b>	<b>15</b>
II.2.1. - <i>Le Transfert</i> .....	15
II.2.2. - <i>Le Transport</i> .....	16
<b>II.3. - LE TRAITEMENT.....</b>	<b>16</b>
II.3.1. - <i>Le Pôle de Valorisation VERNÉA et les installations de stockage de déchets non dangereux</i> .....	16
II.3.2. - <i>Les plates-formes de compostage</i> .....	17
II.3.3. - <i>Les déchets des déchèteries</i> .....	18
II.3.4. - <i>Le Centre de Tri</i> .....	19
II.3.4.a. - Localisation des repreneurs.....	19
II.3.4.b. - Quantités traitées en sortie du Centre de Tri (en tonnes).....	19
<b>III - INDICATEURS FINANCIERS.....</b>	<b>20</b>
<b>III.1. - RECETTES.....</b>	<b>20</b>
III.1.1. - <i>Recettes perçues par le service</i> .....	20
III.1.2. - <i>Autres recettes</i> .....	20
<b>III.2. - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE (COUT COMPLET).....</b>	<b>22</b>
<b>III.3. - FISCALITE.....</b>	<b>24</b>
<b>IV - LES CHIFFRES CLES.....</b>	<b>25</b>
<b>IV.1. - QUANTITES COLLECTEES EN PORTE-A-PORTE ET EN APPORT</b>	
<b>VOLONTAIRE (EN TONNES ET EN KG/HAB.).....</b>	<b>25</b>
<b>IV.2. - QUANTITES COLLECTEES EN DECHETERIES (EN TONNES ET EN KG/HAB.).....</b>	<b>25</b>
<b>IV.3. - QUANTITE TOTALES (EN TONNES ET EN KG/HAB.).....</b>	<b>26</b>
<b>IV.4. - COUT MOYEN DU SERVICE PAR HABITANT.....</b>	<b>26</b>
<b>IV.5. - CONTRIBUTION MOYENNE PAR HABITANT.....</b>	<b>26</b>
<b>V - MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>27</b>
<b>V.1. - MESURES PRISES POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA SALUBRITE.....</b>	<b>27</b>
V.1.1. - <i>Prévention des déchets</i> .....	27

1) DEVELOPPER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL.....	27
2) PROMOUVOIR L'UTILISATION DE L'AUTOCOLLANT « STOP PUB » .....	28
3) LA COLLECTE DES TEXTILES.....	28
4) L'ECO-EXEMPLARITE DU S.I.C.T.O.M. ....	28
5) REDUIRE LA TOXICITE DES DECHETS PAR L'OPTIMISATION DE LEUR COLLECTE ET PAR LA PROMOTION DE SOLUTIONS ALTERNATIVES.....	29
6) LE REEMPLOI ET LA REUTILISATION DES BIENS D'EQUIPEMENTS .....	30
7) ACTIONS DE SENSIBILISATION DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ....	30
8) DISTRIBUTION DE GOBELETS REUTILISABLES.....	30
9) COMMUNICATION DE PROXIMITE AUPRES DU GRAND PUBLIC .....	30
V.1.2. - Protection de l'air .....	31
V.1.3. - Protection de l'eau .....	31
V.1.4. - Protection des paysages.....	31
V.1.5. - Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents .....	32
V.2. - INFORMATIONS (COMMUNICATION) ET SURVEILLANCE.....	32
V.3. - PERSPECTIVES 2018 .....	32
➤ Maîtrise des coûts.....	33
➤ Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents.....	33

## I - CONTEXTE

### I.1. - PRESENTATION : COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE est un E.P.C.I. en l'occurrence un Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des ordures ménagères.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE regroupe 160 Communes pour 2 210,34 km<sup>2</sup> et compte 95 325 habitants (population municipale).

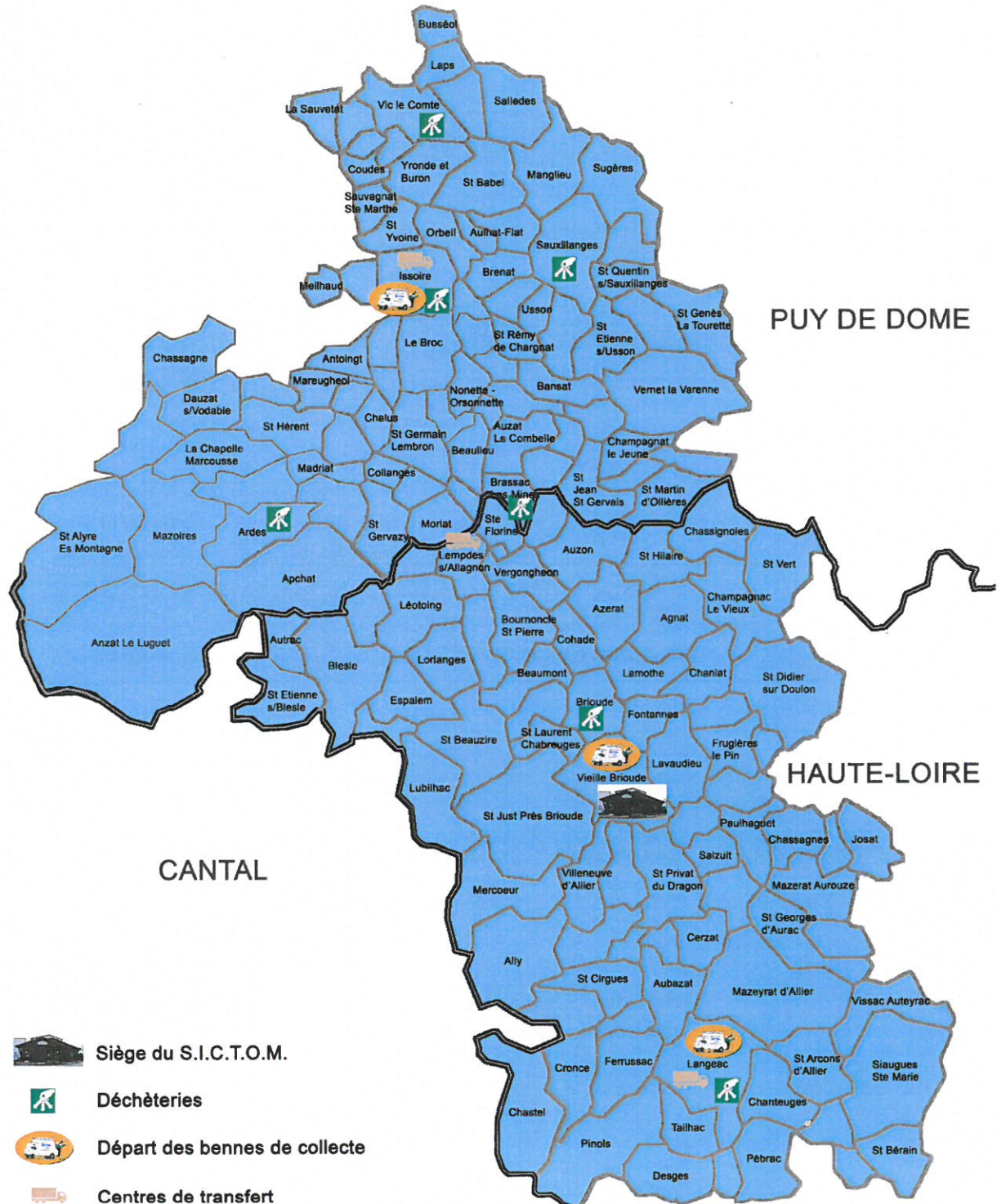
Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE est compétent en collecte des déchets ménagers. Il assure la collecte en régie et le transport pour le compte du VALTOM.

Le territoire desservi est constitué des Communes suivantes (population municipale légale, recensement INSEE, publiée au 01 Janvier 2018) :

COMMUNES HAUTE-LOIRE	NOMBRE D'HABITANTS	COMMUNES PUY-DE-DOME	NOMBRE D'HABITANTS
AGNAT	189	ANTOINGT	386
ALLY	144	ANZAT LE LUGUET	183
ARLET	25	APCHAT	163
AUBAZAT	171	ARDES SUR COUZE	516
AUTRAC	63	AUGNAT	158
AUZON	880	AULHAT-FLAT	905
AZERAT	262	AUTHEZAT	669
BEAUMONT	285	AUZAT-LA COMBELLE	2 108
BLASSAC	141	BANSAT	250
BLESLE	628	BEAULIEU	423
BOURNONCLE ST PIERRE	1 001	BERGONNE	349
BRIOUDE	6 743	BOUDES	283
CERZAT	206	BRASSAC LES MINES	3 300
CHAMBEZON	112	BRENAT	612
CHAMPAGNAC LE VIEUX	212	BUSSEOL	221
CHANAT	168	CHALUS	175
CHANTEUGES	455	CHAMEANE	153
CHASSAGNES	160	CHAMPAGNAT LE JEUNE	141
CHASSIGNOLES	66	CHARBONNIER LES MINES	901
CHASTEL	132	CHASSAGNE	71
CHAVANAC LAFAYETTE	278	COLLANGES	152
CHAZELLES	40	COUDES	1 212
CHILHAC	193	DAUZAT SUR VODABLE	86
COHADE	847	EGLISENEUVE DES LIARDS	137
COUTEUGES	300	ESTEIL	64
CRONCE	83	GIGNAT	242
DESGES	60	ISSOIRE	14 564
DOMEYRAT	194	JUMEAUX	647
ESPALEM	298	LA CHAPELLE MARCOUSSE	64
FERRUSSAC	81	LA CHAPELLE SUR USSON	62
FONTANNES	975	LAMONTGIE	641
FRUGERES LES MINES	556	LA SAUVETAT	707
FRUGIERES LE PIN	155	LAPS	572
GRENIER MONTGON	114	LE BREUIL SUR COUZE	1 064
JAVAugUES	196	LE BROc	672
JOSAT	76	LES PRADEAUX	331

LA CHOMETTE	155	MADRIAT	114
LAMOTHE	864	MANGLIEU	465
LANGÉAC	3 754	MAREUGHEOL	190
LAVAUDIEU	231	MAZOIRES	98
LAVOUTE CHILHAC	281	MEILHAUD	534
LEMPDES SUR ALLAGNON	1 329	MONTPEYROUX	347
LEOTOING	238	MORIAT	362
LORLANGES	364	NONETTE-ORSONNETTE	550
LUBILHAC	93	ORBEIL	850
MAZERAT AUROUZE	212	PARENT	824
MAZEYRAT D'ALLIER	1 509	PARENTIGNAT	515
MERCOEUR	140	PERRIER	886
PAULHAC	649	PESLIERES	69
PAULHAGUET	887	PIGNOLS	330
PEBRAC	116	RENTIERES	116
PINOLS	200	ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND	42
PRADES	66	ST ALYRE ES MONTAGNE	135
ST ARCONS D'ALLIER	201	ST BABEL	947
ST AUSTREMOINE	43	ST ETIENNE SUR USSON	283
ST BEAUZIRE	347	ST GENES LA TOURETTE	175
ST BERAIN	83	ST GERMAIN LEMBRON	1 934
ST CIRGUES	155	ST GERVAZY	320
ST DIDIER SUR DOULON	196	ST HERENT	107
ST ETIENNE SUR BLESLE	54	ST JEAN EN VAL	355
ST GEORGES D'AURAC	467	ST JEAN ST GERVAIS	123
ST GERON	256	ST MARTIN D'OLLIERES	148
ST HILAIRE	165	ST MARTIN DES PLAINS	147
ST ILPIZE	191	ST QUENTIN S/SAUXILLANGES	111
ST JULIEN DES CHAZES	68	ST REMY DE CHARGNAT	560
ST JUST PRES BRIOUDE	426	ST YVOINE	580
ST LAURENT CHABREUGES	261	SALLEDES	584
ST PRIVAT DU DRAGON	157	SAUVAGNAT STE MARTHE	490
ST VERT	112	SAUXILLANGES	1 226
STE FLORINE	3 066	SUGERES	609
STE MARGUERITE	41	TERNANT LES EAUX	42
SALZUIT	363	USSON	268
SIAUGUES STE MARIE	803	VALZ SOUS CHATEAUNEUF	52
TAILHAC	73	VARENNES SUR USSON	278
TORSIAC	73	VERNET LA VARENNE	689
VALS LE CHASTEL	44	VIC LE COMTE	5 027
VERGONGHEON	1 847	VICHEL	342
VEZEZOUX	581	VILLENEUVE LEMBRON	162
VIEILLE BRIOUDE	1 214	YRONDE ET BURON	663
VILLENEUVE D'ALLIER	293		
VISSAC AUTEYRAC	338		
<b>TOTAL HAUTE-LOIRE</b>	<b>39 495</b>	<b>TOTAL PUY-DE-DOME</b>	<b>55 830</b>
<b>TOTAL COMMUNES : 160</b>		<b>95 325 HABITANTS</b>	

# Territoire du **SICTOM** ISSOIRE/BRIOUDE



## 1.2. - COMPETENCES EXERCEES DANS LE DOMAINE DES DECHETS

COMPETENCES	Compétences exercées au 31.12.2017
Collecte OMR	Depuis le 20.04.1976
Collecte sélective	Depuis 1998
Déchèteries	Depuis 1993

## 1.3. - MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	Si intervention d'un tiers		
		Désignation	Date de début du contrat	Date de fin du contrat
Collecte traditionnelle	Régie			
Collecte sélective	Régie			
Déchèteries	Régie			
Centres de transfert	Régie pour le compte du VALTOM	SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE	01.01.2014	31.12.2017
Transport de déchets				
Tri	Prestation de Service	PRAXY CENTRE	01.01.2016	31.12.2017
Compostage déchets verts	Prestation de Service	VALTOM	-	-
Traitement	Prestation de service	VERNÉA VALTOM	05.08.2013	-

## 1.4. - EMPLOI

Nombre d'agents affectés au service de la collecte (O.M.R. et Sélective) en équivalent temps plein :

	Nombre total d'agents
Agents de la Collectivité	85 ETP
Agents du/des prestataires	... ETP

Nombre d'agents affectés au gardiennage des Déchèteries :

	Nombre total d'agents
Agents de la Collectivité	16 ETP
Agents du/des prestataires	... ETP



## II - INDICATEURS TECHNIQUES

### II. 1. - LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS


#### II.1.1. - Les Collectes en porte-à-porte

##### II.1.1.a. - Présentation

En 2017, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE assure en **porte-à-porte** : la **collecte des ordures ménagères** et **collecte des Emballages Ménagers Recyclables**.

Les **ordures ménagères** sont conduites au Pôle de Valorisation **VERNÉA** à CLERMONT FERRAND.

Les **emballages** issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au **Centre de Tri de PRAXY CENTRE** à ISSOIRE.

COLLECTE SELECTIVE	ORDURES MENAGERES
<p><u>Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ les journaux, magazines, revues, publicités etc.</li> <li>◆ les papiers et cartons d'emballages,</li> <li>◆ les bouteilles et flacons en plastique,</li> <li>◆ les briques alimentaires,</li> <li>◆ les emballages métalliques en acier et en aluminium.</li> </ul> 	<p><u>Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ les <b>déchets ordinaires</b> provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffons, de vaisselle, cendres, feuilles etc.,</li> <li>◆ les <b>déchets assimilés aux ordures ménagères</b> provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs,</li> <li>◆ les <b>déchets provenant des écoles</b>, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.</li> </ul> <p><u>Ne sont pas compris dans cette dénomination :</u></p> <p>Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.</p>

##### II.1.1.b. - Modalités

Les habitants disposent de **bacs gris** pour déposer leurs **ordures ménagères** et de **bacs bleus** pour déposer leurs **emballages**. La taille de ces derniers dépend du nombre de personnes au foyer.

Une **désinfection annuelle des bacs gris** est dispensée aux Communes qui en ont fait la demande. Ce service à la carte est à la charge de la Communauté de Communes dont est membre la Commune desservie, ou de la Commune, si cette dernière fait l'objet d'une adhésion indépendante au S.I.C.T.O.M.

### 11-1-1.c. - Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN	Toute l'année	2 fois par semaine	59 076
RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	36 249
RURAL Touristique	L'été	2 fois par semaine	-

Elle a lieu du lundi au samedi entre 4 heures et 11 heures, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte sélective :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	36 551
RURAL	Toute l'année	1 fois toutes les 2 semaines	58 774

Elle a lieu du lundi au samedi entre 4 heures et 11 heures ou entre 11 heures et 18 heures, sans variation de fréquence sur l'année.

### 11-1-1.d. - Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab. sur le Syndicat)

Matériaux collectés	2016	2017	Evolution
Ordures ménagères résiduelles	20.333 t 620	21.074 t 400	+ 3,643 %
	218,11 kg/hab	221,08 kg/hab	+ 1,362 %
Collecte sélective (Corps plats + corps creux)	5.791 t 070	5.817 t 560	+ 0,457 %
	62,12 kg/hab	61,03 kg/hab	- 1,755 %
<b>TOTAL</b>	<b>26.124 t 690</b> <b>280,23 kg/hab</b>	<b>26.891 t 960</b> <b>282,11 kg/hab</b>	<b>+ 2,937 %</b> <b>+ 0,671 %</b>

## II.1.2. - La Collecte en apport volontaire

### 11-1-2.a. - Présentation

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE assure la **collecte en apport volontaire**, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables (pour le verre : sur l'ensemble des communes, pour les emballages légers : uniquement sur les communes issues de l'ex Ardes Communauté).

Des **conteneurs à verre** sont placés sur le domaine public. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Le nombre de lieux de dépôts est de 440 (245 sur le Puy-de-Dôme et 195 sur la Haute-Loire). Le nombre moyen d'habitants desservis par cette collecte est de 217 par emplacement.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

***11.1.2.b. - Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab.)***

Matériaux collectés	Nombre de points en 2017	2016	2017	Evolution
Verre	440	2.953 t 080 31,68 kg/hab	3.176 t 669 33,32 kg/hab	+ 7,571 % + 5,177 %

**II.1.3. - La collecte en déchèterie**

***11.1.3.a. - Présentation***

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE compte **sept déchèteries** sur l'ensemble de son territoire.

Elles sont accessibles aux habitants de l'ensemble du Syndicat.

***11.1.3.b. - Horaires d'ouvertures***

Lieu de la Déchèterie	Horaires d'ouverture		
	Périodes	Jours	Heures
LANGÉAC	été hiver	Lundi à samedi inclus	8 h - 19 h 8 h - 18 h
BRIOUDE	été hiver	Lundi à samedi inclus	8 h - 19 h 8 h - 18 h
BRASSAC LES MINES	été hiver	Lundi à samedi inclus	8 h - 19 h 8 h - 18 h
ISSOIRE	été hiver	Lundi à samedi inclus	8 h - 19 h 8 h - 18 h
VIC LE COMTE	été hiver	Lundi à samedi inclus	8 h - 19 h 8 h - 18 h
SAUXILLANGES	Toute l'année	Lundi Du mardi au vendredi Samedi	14 h - 18 h 10 h - 12 h - 14 h - 18 h 9 h - 12 h - 14 h - 18 h
ARDES SUR COUZE	Toute l'année	Lundi - Mercredi Samedi	De 14 h à 17 h

### 11-1-3-c. - Conditions d'accès

- ◆ Pour les **Particuliers**, l'accès est gratuit,
- ◆ Pour les **Professionnels**, l'accès est payant (20,00 € par dépôt),
- ◆ Pour les **Associations**, l'accès est gratuit.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes et les apports sont réglementés pour permettre l'évacuation des bennes en période de forte affluence (2 voyages par jour pour un même déchet et 2 m<sup>3</sup> par apport).

### 11-1-3-d. - Fréquentation (en nombre de passages)

Lieu de la Déchèterie	2016			2017			Evolution en %
	Particuliers	Professionnels	Total	Particuliers	Professionnels	Total	
LANGEAC	24.221	98	<b>24.319</b>	24.007	132	<b>24.139</b>	- 0,740 %
BRIOUDE	54.489	347	<b>54.836</b>	46.964	386	<b>47.350</b>	- 13,652 %
BRASSAC LES MINES	72.475	31	<b>72.506</b>	73.926	12	<b>73.938</b>	+ 1,975 %
ISSOIRE	75.093	316	<b>75.409</b>	86.914	339	<b>87.253</b>	+ 15,706 %
VIC LE COMTE	45.363	187	<b>45.550</b>	48.653	198	<b>48.851</b>	+ 7,247 %
SAUXILLANGES	10.722	17	<b>10.739</b>	10.997	5	<b>11.002</b>	+ 2,449 %
ARDES SUR COUZE	/	/	/	1.225	/	<b>1.225</b>	/
<b>TOTAL</b>	<b>282.363</b>	<b>996</b>	<b>283.359</b>	<b>292.686</b>	<b>1.072</b>	<b>293.758</b>	<b>+ 3,670 %</b>

### II.1.3.e - Quantités collectées (en tonnes)

	2016 (en tonnes)	2017 (en tonnes)	Evolution en %	
<b>Déchets valorisés</b>	Déchets verts	4.953,960	4.394,380	- 11,296 %
	Bois	3.329,090	3.827,738	+ 14,979 %
	Ferraille	903,380	1.011,046	+ 11,918 %
	Gros cartons	567,486	618,500	+ 8,989 %
	Papier	Inclus dans la collecte PAV		
	Verre	Inclus dans la collecte PAV		
	Textile	279,624	298,450	+ 6,733 %
	Pneus	/	/	/
	Huile de vidange	48,212	54,481	+ 13,003 %
	Batteries	/	/	/
	Huile alimentaire	/	/	/
	Piles	8,407	9,441	+ 12,299 %
	D.E.E.E. (au total) dont :	671,077	658,228	- 1,915 %
	- Gros électroménager hors froid	194,690	190,571	
	- Gros électroménager froid	134,684	158,895	
	- Ecrans	196,749	148,184	
	- Petit appareil en mélange	144,954	160,578	
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte PAV		
	Lampes	0,836	0,886	+ 5,981 %
	Tubes fluorescents	1,215	1,518	+ 24,938 %
	Cartouches encre	0,651	0,459	- 29,493 %
	Gravats valorisés	5.932,071	5.086,720	- 14,251 %
	DIB valorisés	7.107,400	6.623,260	- 6,812 %
Mobilier	167,460	209,900	+ 25,343 %	
Encombrants (avec la collecte à domicile)	85,750	87,384	+ 1,906 %	
<b>Sous-total</b>	<b>24.056,619</b>	<b>22.882,391</b>	<b>- 4,881 %</b>	
<b>Déchets non valorisés</b>	DIB non valorisés (tout-venant)	/	/	/
	Encombrants (avec la collecte à domicile)	200,090	203,896	+ 1,902 %
	Déchets toxiques (DMS)	163,004	166,741	+ 2,293 %
	Amiante cimenté	/	/	/
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	1,684	1,634	- 2,969 %
	<b>Sous-total</b>	<b>364,778</b>	<b>372,271</b>	<b>+ 2,054 %</b>
<b>Total des apports</b>	<b>24.421 t 397</b>	<b>23.254 t 662</b>	<b>- 4,778 %</b>	
	<b>261,96 kg/hab</b>	<b>243,95 kg/hab</b>	<b>- 6,875 %</b>	

### II.1.4. - Gravats

Les gravats sont récupérés en Déchèteries soit 5.086 t 720 et sont ensuite acheminés chez R.E.C.G. afin d'être triés et valorisés.

## II.1.5. - La collecte des D.A.S.R.I.

### II.1.5.a. - Présentation

Depuis le 15 SEPTEMBRE 2007, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a mis en place la collecte des D.A.S.R.I. sur son périmètre d'action.

En DECEMBRE 2012, les Pouvoirs Publics ont agréé l'ECO ORGANISME DASTRI qui a pour mission de collecter et de traiter les déchets d'activité de soin à risques infectieux, piquants, coupants et tranchants produits par les patients en auto-traitement.

Au 1<sup>er</sup> JANVIER 2014, le dispositif DASTRI est déployé sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

L'ECO ORGANISME se charge de l'approvisionnement des pharmacies en boîtes à aiguilles (boîtes fournies jusqu'à ce jour par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE) via une plateforme internet.

Le S.I.C.T.O.M reste gestionnaire des points de collecte en accueillant et stockant les boîtes des patients, sur les déchèteries, dans un conteneur prévu à cet effet.

Concernant la collecte, une entreprise conventionnée passe à intervalle régulier dans les déchèteries du S.I.C.T.O.M. pour collecter et acheminer les contenants sur leur lieu de traitement.

### II.1.5.b. - Quantités collectées

Type d'emballages	2016	2017	Evolution
Boîtes à aiguilles	1,684 tonnes	1,634 tonnes	- 2,969 %

## II.1.6. - La collecte des encombrants

### II.1.6.a. - Bennes communales

#### Présentation

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

Outre la collecte en déchèterie, les encombrants peuvent être collectés par la mise à disposition de bennes dans les Communes rurales éloignées des déchèteries.

Avant leur incinération à l'unité de valorisation VERNÉA, ces bennes sont triées par les Etablissements PRAXY CENTRE à ISSOIRE. Toute la partie valorisable est récupérée par ce dernier.

Quantités collectées (en m3 et en nombre d'enlèvements)

	2016	2017	Evolution
Nombre de bennes	81	88	+ 8,642 %
Nombre de m <sup>3</sup>	2 673	2 904	+ 8,642 %
Nombre d'enlèvements	81	88	+8,642 %
Volume moyen des enlèvements (en m <sup>3</sup> )	33	33	/
En tonnes	285,840	291,280	+ 1,903 %

Ce tonnage n'est pas comptabilisé dans le tonnage du tout-venant de Déchèteries qui est directement livré à l'unité de valorisation VERNÉA pour y être incinéré.

11.1.6.b. - A domicile

Présentation

Sont considérés comme **encombrants** les **objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte**, qui sont **non toxiques, non pulvérulents et non liquides**.

Outre la collecte en déchèteries, les encombrants peuvent être collectés à domicile, sur rendez-vous, **au profit des personnes âgées et à mobilité réduite**.

Les quantités collectées ne sont pas quantifiées. Ces encombrants étant livrés également chez le ferrailleur local, le tonnage est inclus dans le tonnage des bennes communales.

## II.2. - LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT

### II.2.1. - Le Transfert

Les opérations de **transfert des Déchets Ménagers Résiduels** collectés vers les sites de **traitement** sont réalisées par l'intermédiaire des **Centres de Transfert** suivants :

Localisation du Centre de Transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
ISSOIRE	17.347,070	oui	route
LANGÉAC	2.226,340	oui	route
LEMPDES S/ALLAGNON	8.124,250	oui	route
<b>TOTAL</b>	<b>27.697,660</b>	-	-

Les déchets en provenance du **Poste de Transfert de LANGÉAC** sont transférés, dans un deuxième temps, sur le **Poste de Transfert d'ISSOIRE** pour y être **pesés et compactés**.

En fait, la **totalité des déchets** (27.697,660 tonnes) part d'ISSOIRE pour être acheminée directement sur les exutoires.

## II.2.2. - Le Transport

En sortie du Transfert d'ISSOIRE et de LEMPDES SUR ALLAGNON, les déchets sont acheminés par route vers les **Centres de Traitement** suivants :

Centres de transfert	Centres de traitement	Nom du transporteur	Distance au Centre de Traitement en km	Tonnages transportés en tonnes / an
ISSOIRE + LEMPDES SUR ALLAGNON	VERNÉA	SICTOM ISSOIRE- BRIOUDE	35	26.307,220
	CET PUY LONG	SICTOM ISSOIRE- BRIOUDE	35	1.390,440
				<b>27.697,660</b>

Les équipements de transport utilisés sont de **gros porteurs (6 x 4)** chargés d'une benne à compaction (pour les ordures ménagères) et attelés d'une remorque, elle-même chargée d'une benne de tout-venant de déchèterie.

## II.3. - LE TRAITEMENT

### II.3.1. - Le Pôle de Valorisation VERNÉA et les installations de stockage de déchets non dangereux

#### Quantités traitées (en tonnes) :

#### Provenant du périmètre de l'E.P.C.I. :

<b>VERNÉA + PUY LONG</b>	2016	2017	Evolution
Ordures ménagères	20.333,620	21.074,400	+ 3,643 %
Déchets bennes encombrants et déchèteries	7.107,400	6.623,260	- 6,812 %
Résidus d'unités de tri	A charge du Centre de Tri		
<b>TOTAL DÉCHETS VALORISÉS OU ENFOUIS</b>	<b>27.441,020</b>	<b>27.697,660</b>	<b>+0,935 %</b>

<b>VERNÉA</b>	2016	2017	Evolution
Ordures ménagères	20.333,620	20.844,460	+ 2,512 %
Déchets bennes encombrants et déchèteries	6.336,420	5.462,760	- 13,788 %
Résidus d'unités de tri	A charge du Centre de Tri		
<b>SOUS-TOTAL DÉCHETS VALORISÉS ET TRAITÉS</b>	<b>26.670,040</b>	<b>26.307,220</b>	<b>- 1,360 %</b>



<b>PUY LONG</b>		2016	2017	Evolution
Ordures ménagères		/	229,940	/
Déchets bennes encombrants et déchèteries		770,980	1.160,500	+ 50,523 %
Résidus d'unités de tri	A charge du Centre de Tri			
<b>SOUS-TOTAL DÉCHETS ENFOUIS</b>		<b>770,980</b>	<b>1.390,440</b>	<b>+ 80,347 %</b>

Provenant hors du périmètre de l'E.P.C.I. :

	2016	2017	Evolution
Ordures ménagères	574,120	/	/
Déchets bennes encombrants et déchèteries		/	/
	<b>574,120</b>	<b>/</b>	<b>/</b>
	2016	2017	Evolution
<b>TOTAL DÉCHETS VALORISÉS OU ENFOUIS</b>	<b>28.015,140</b>	<b>27.697,660</b>	<b>- 1,133 %</b>

### II.3.2. - Les plates-formes de compostage

Quantités traitées (en tonnes) :

	Lieu	Propriétaire	Prestataires	2016	2017	Evolution
Déchets verts des déchèteries	CHARBONNIER LES MINES	VALTOM	ONYX / PRAXY CENTRE	4.953,960	4.394,380	- 11,296 %
Déchets verts municipaux et des voiries	-	-	-			
Déchets des particuliers	-	-	-			
Déchets verts des professionnels	-	-	-			
<b>TOTAL DÉCHETS VERTS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4.953,960</b>	<b>4.394,380</b>	<b>- 11,296 %</b>

### II.3.3. - Les déchets des déchèteries

#### Localisation et type de traitement :

Matériaux	Type de traitement	Repreneurs	Adresses (siège social)
Ferrailles	-	PRAXY CENTRE PIC	Z.I. LES LISTES - BP 44 63502 ISSOIRE CEDEX RUE LOUBATEYRE 43300 LANGEAC
Déchets verts	Compostage	VALTOM	1 CHEMIN DES DOMAINES DE BEAULIEU 63000 CLERMONT FERRAND
Cartons	-	PRAXY CENTRE	Z.I. LES LISTES - BP 44 63502 ISSOIRE CEDEX
Bouteilles plastiques		Porte - à - porte	
Pneumatiques	-	-	-
Piles	-	COREPILE	17 RUE GEORGES BIZET 75016 PARIS
Huile de vidange	-	CHIMIREC	ROUTE CAUSSE D'AUGE 48000 MENDE
Verre	-	O-I MANUFACTURING FRANCE	BP 91228 69611 VILLEURBANNE CEDEX
Papiers		Porte - à - porte	
Batteries	-	-	-
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	-	ECOVERT-BOILON R.E.C.G.	63190 LEMPTY BAYARD - 63570 BRASSAC LES MINES
Encombrants	INCINERATION	VALTOM / VERNÉA	1 CHEMIN DES DOMAINES DE BEAULIEU 63000 CLERMONT FERRAND
	C.E.T.	VALTOM	PUY LONG 63000 CLERMONT FERRAND
Bois traité	-	PRAXY CENTRE	Z.I. LES LISTES - BP 44 63502 ISSOIRE CEDEX
Amiante cimenté	-	-	-
Déchets toxiques (DMS)	-	CHIMIREC	ROUTE CAUSSE D'AUGE 48000 MENDE
Huile de friture	-	CHIMIREC	ROUTE CAUSSE D'AUGE 48000 MENDE
Boîtes DASRI	Incinération	DASTRI	17 RUE DE L'AMIRAL HAMELIN - 75116 PARIS
Lampes et néons	-	RECYLUM	17 RUE DE L'AMIRAL HAMELIN - 75116 PARIS
D.E.E.E.	-	ECOLOGIC	15 BIS AVENUE DU CENTRE 78280 GUYANCOURT
TONERS (cartouches d'encre)	-	ECOLLECTE RECYCL'ME	CHEMIN DU CAT 03300 CREUZIER LE NEUF 7 PLACE DE L'ANCIENNE POSTE - 63490 SAUXILLANGES

## II.3.4. - Le Centre de Tri

### *11.3.4.a. - Localisation des repreneurs*

Matériaux triés	Repreneurs	Adresses (siège social)
Papiers - cartons	PRAXY CENTRE	Z.I. LES LISTES - BP 44 63502 ISSOIRE CEDEX
Briques alimentaires		
Bouteilles en plastique		
Emballages en acier		
Emballages en aluminium		
Journaux - magazines		
Verre	O-I MANUFACTURING FRANCE	BP 91228 69611 VILLEURBANNE CEDEX

### *11.3.4.b. - Quantités traitées en sortie du Centre de Tri (en tonnes)*

	2016	2017	Evolution
Journaux Magazines	3.045,580	3.056,160	+ 0,347 %
Cartons	1.403,050	1.347,490	- 3,960 %
Briques alimentaires	25,610	21,310	- 16,790 %
Bouteilles plastique PET	241,800	236,880	- 2,035 %
Bouteilles plastique PEHD	93,720	91,110	- 2,785 %
Emballages acier	177,580	167,720	- 5,552 %
Emballages alu	5,040	2,950	- 41,468 %
Refus	623,600	630,540	+ 1,113 %
<b>TOTAL</b>	<b>5.615,980</b>	<b>5.554,160</b>	<b>- 1,101 %</b>

### III - INDICATEURS FINANCIERS

#### III.1. - RECETTES

##### III.1.1. - Recettes perçues par le service

Modalités de financement	Montant en 2016	Montant en 2017
T.E.O.M. versée par les Communautés de communes	12.513.637,94 €	12.748.338,60 €
T.E.O.M. Communes	248.524,00 €	15.318,00 €
Redevance spéciale	227.102,05 €	238.871,86 €

##### III.1.2. - Autres recettes

Le financement du service est également assuré par :

	Financement du service	Recettes totales en Euros
COLLECTE	Eco-Emballages	1.140.287,00 €
	Ventes de matériaux	516.561,80 €
	ECOFOLIO	122.725,84 €
DECHETERIES	Dépôt en déchèteries	/
	DEEE (OCAD 3E)	59.490,31 €
	ECOMOBILIER	93.255,20 €
	ECO DDS	609,00 €
	Vente de matériaux	121.040,23 €
	Accès communes extérieures	/
PROFESSIONNELS	Accès en déchèteries	19.772,39 €
TRAITEMENT	Participation collectivités extérieures	/
PLAN PREVENTION	ADEME Programme de Prévention	85.372,00 €
	Vente de composteurs	10.768,17 €
TRANSFERT et TRANSPORT pour le compte du VALTOM	VALTOM	410.672,79 €
AUTRES	Produits exceptionnels ...	36.878,08 €

Pour les emballages :

Eco Emballages       Adelphe  
 Barème C                       Barème D       Barème E

Date de signature : 03/10/2011

Identification du signataire :  Vous       EPCI de traitement

Type de repreneur : PRAXY CENTRE - BP N° 44 - 63502 ISSOIRE CEDEX.

Modalités de reprise : Option "Fédération".

Pour les imprimés (EcoFolio) :

OUI       NON

Date de signature : .../.../....

Identification du signataire :  Vous       EPCI de traitement

Pour les DEEE :

Ecologic       Ecosystème  
 ERP                       Recylum

Date de signature : 31/03/2013

Identification du signataire :  Vous       EPCI de traitement

Pour le mobilier (EcoMobilier) :

OUI       NON

Date de signature : 01/02/2015

Identification du signataire :  Vous       EPCI de traitement

Pour les Déchets Diffus Spécifiques (EcoDDS) :

OUI       NON

Date de signature : 01/09/2016

Identification du signataire :  Vous       EPCI de traitement

### III.2. - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE (Coût complet)

OPERATIONS	COUT TOTAL EN EUROS	TONNAGES	COUT A LA TONNE	COUT PAR HABITANT EN 2016	COUT PAR HABITANT EN 2017	EVOLUTION EN %
Frais administratif général	261.472,74 €	/	/	3,02 €	2,74 €	- 9,272 %
Frais administratif et financier (Contribution versée au VALTOM)	401.804,86 €	/	/	6,60 €	4,22 €	- 36,061 %
Frais de personnel	519.044,63 €	/	/	5,50 €	5,45 €	- 0,909 %
<b>TOTAL FRAIS DE STRUCTURE</b>	<b>1.182.322,23 €</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>15,12 €</b>	<b>12,40 €</b>	<b>- 17,989 %</b>
Collecte des O.M.R.	3.555.650,72 €	21.074,400	168,72 €	38,32 €	37,30 €	- 2,662 %
Collecte Sélective en PAP	1.654.884,88€	5.754,260	287,59 €	17,20 €	17,36 €	0,930 %
Collecte Sélective en PAV	10.370,73 €	63,300	163,83 €	/	0,11 €	/
Collecte des biodéchets	/	/	/	/	/	/
Collecte du verre	163.938,63 €	3.176,669	51,61 €	1,55 €	1,72 €	10,968 %
<b>TOTAL COLLECTE</b>	<b>5.384.844,96 €</b>	<b>30.068,629</b>	<b>179,09 €</b>	<b>57,07 €</b>	<b>56,49 €</b>	<b>- 1,016 %</b>
Déchèteries déléguées	/	/	/	/	/	/
Déchèteries en régie frais de fonctionnement hors personnel	91.140,59 €	/	/	0,85 €	0,96 €	12,941 %
Frais de personnel déchèteries en régie	656.740,82 €	/	/	6,88 €	6,89 €	0,145 %
<b>TOTAL DECHETERIES</b>	<b>747.881,41 €</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>7,73 €</b>	<b>7,85 €</b>	<b>1,552 %</b>
Transport du Centre de Transfert vers l'incinérateur (OM + encombrants) et exploitation des Centres de transfert LANGEAC, ISSOIRE et LEMPDES	565.887,13 €	27.697,660	20,43 €	5,41 €	5,94 €	9,797 %
Transport matériaux des déchèteries	717.925,31 €	23.254,662	30,87 €	7,56 €	7,53 €	- 0,397 %
Mutualisation du transfert et du transport (Contribution versée au VALTOM)	269.097,36 €	21.074,400	12,77 €	2,59 €	2,82 €	8,880 %
<b>TOTAL TRANSPORT</b>	<b>1.552.909,80 €</b>	<b>72.026,722</b>	<b>21,56 €</b>	<b>15,56 €</b>	<b>16,29 €</b>	<b>4,692 %</b>
Traitement des déchets issus de la Collecte Sélective (Contribution versée au VALTOM)	983.447,35 €	5.817,560	169,05 €	10,49 €	10,32 €	- 1,621 %
Traitement des déchets des Déchèteries hors incinérateur	19.038,27 €	291,739	65,26 €	0,21 €	0,20 €	- 4,762 %
Traitement des déchets des Déchèteries hors incinérateur (déchets verts, déchets valorisables de déchèteries) (Contribution versée au VALTOM)	703.110,67 €	13.475,579	52,18 €	7,67 €	7,38 €	- 3,781 %
Incineration / Stockage ISDND	4.188.643,55 €	28.349,140	147,75 €	43,87 €	43,94 €	0,160 %
Remboursement des travaux ISDND de PUY-LONG (Contribution versée au VALTOM)	/	/	/	2,06 €	/	/
<b>TOTAL TRAITEMENT</b>	<b>5.894.239,84 €</b>	<b>47.934,018</b>	<b>122,97 €</b>	<b>64,29 €</b>	<b>61,83 €</b>	<b>- 3,826 %</b>
Traitement de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (Contribution versée au VALTOM)	242.079,62 €	/	/	2,25 €	2,54 €	12,889 %
<b>TOTAL AUTRES</b>	<b>242.079,62 €</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>2,25 €</b>	<b>2,54 €</b>	<b>12,889 %</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>15.004.277,86 €</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>162,03 €</b>	<b>157,40 €</b>	<b>- 2,857 %</b>

Les prestations rémunérées à des prestataires sont les suivantes :

Désignation de l'Entreprise	Nature des Prestations	Montant versé dans l'année (Euros)
PLASTIC OMNIUM - CLERMONT FD	Location maintenance bacs	220.848,72 €
SUD LOCATION VOIRIE - SIX FOURS	Lavage des bacs	24.147,76 €
Serge POTEL - ARPAJON SUR CERE	Transport lixiviats	11.960,00 €
MECA'3 D - LEMPDES S/ALLAGNON	Entretien matériel roulant	756.871,58 €
SOLOVER - ST ROMAIN LE PUY	Collecte du verre Haute-Loire	60.252,11 €
GUERIN LOGISTIQUE - ANDREZIEUX BOUTHEON	Collecte du verre Puy-de-Dôme	99.897,32 €
CHARVET - PAULHAC LANGEAC DISTRIBUTION - LANGEAC UGAP - CLERMONT	Carburant	3.598,98 € 51.773,16 € 684.434,60 €
MABEO - CLERMONT FERRAND	Vêtements travail et protection	32.228,42 €
SMACL - NIORT	Primes assurances	60.338,87 €
VIVINTER - CLICHY	Assurance Statutaire	202.886,96 €
CHIMIREC - MENDE	Collectes DMS - Huiles usagées	32.508,64 €
VALTOM - CLERMONT FERRAND	Incinération	3.043.632,93 €
PRAXY CENTRE BOURBIE - ISSOIRE	Encombrants	17.476,80 €
ECHALIER RECYCLAGE - ST OURS LES ROCHES	Collecte corps plats, corps creux, verre	12.811,65 €
SAINT FLOUR COMMUNAUTE	Collecte ordures ménagères	59.626,90 €
SECURIPRO - LE CHAMBON SUR LIGNON	Extincteurs	1.059,42 €
BIOME - VILLERS COTTERETS	Analyse et réglage réseau et torchère	14.671,21 €
APAVE - TASSIN	Visite installations électriques et véhicules	12.949,95 €
BESTDRIVE - BRIOUDE	Fourniture et pose pneumatiques	147.657,42 €
CMSI - ISSOIRE	Entretien bennes de déchèteries et cercueils	49.350,55 €

Le service emploie 114 agents permanents de la collectivité et environ l'équivalent de 30 agents des entreprises prestataires.

En 2017, les **dépenses d'Investissement** ont été les suivantes :

➤ Opérations non affectées :	109.123,26 €
➤ Bacs de collecte (porte-à-porte) :	84.646,10 €
➤ Colonnes à verre :	40.593,60 €
➤ Bennes à ordures ménagères :	364.296,04 €
➤ Porteur :	145.593,58 €
➤ Aménagement Déchèteries :	197.524,60 €
➤ Mobilier de bureau, Matériel informatique, Climatisation VIEILLE BRIOUDE	18.265,84 €
➤ Outillage atelier VIEILLE BRIOUDE :	8.341,00 €

### **III.3. - FISCALITE**

La collectivité est un établissement à fiscalité propre depuis le 1<sup>er</sup> JANVIER 2003.

La collectivité est assujettie à la T.V.A depuis le 1<sup>er</sup> JANVIER 2004.



## IV - LES CHIFFRES CLES

### IV.1. - QUANTITES COLLECTEES EN PORTE-A-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE (en Tonnes et en kg/hab.)

		2015 (kg/hab)	2016 (kg/hab)	2017 (kg/hab)
Collecte des ordures ménagères	Tonnage total	20.587,940	20.333,620	21.074,400
	(kg/hab.)	222,214	218,113	221,079
Collecte sélective et porte-à-porte	Tonnage total	5.876,190	5.791,070	5.817,560
	(kg/hab.)	63,424	62,119	61,029
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	Tonnage total	2.947,880	2.953,080	3.176,669
	(kg/hab.)	31,818	31,677	33,325
<b>TOTAL</b>	<b>Tonnage total</b>	<b>29.412,010</b>	<b>29.077,770</b>	<b>30.068,629</b>
	<b>(kg/hab.)</b>	<b>317,456</b>	<b>311,910</b>	<b>315,433</b>
<b>Taux de valorisation (70 % des O.M. incinérées sont valorisées)</b>		<b>78,75 %</b>	<b>79,02 %</b>	<b>78,44 %</b>

### IV.2. - QUANTITES COLLECTEES EN DECHETERIES (en Tonnes et en kg/hab.)

		2015 (kg/hab.)	2016 (kg/hab)	2017 (kg/hab)
Collecte en déchèteries (valorisée)	Tonnage total	26.329,088	24.056,619	22.882,391
	(kg/hab.)	284,181	258,049	240,046
Collecte en déchèteries (non valorisée)	Tonnage total	438,127	364,778	372,271
	(kg/hab.)	4,729	3,913	3,905
<b>TOTAL</b>	<b>Tonnage total</b>	<b>26.767,215</b>	<b>24.421,397</b>	<b>23.254,662</b>
	<b>(kg/hab.)</b>	<b>288,910</b>	<b>261,962</b>	<b>243,951</b>
<b>Taux de valorisation</b>		<b>98,36 %</b>	<b>98,51 %</b>	<b>98,40 %</b>

#### IV.3. - QUANTITE TOTALES (en Tonnes et en kg/hab.)

	2015 (kg/hab.)	2016 (kg/hab)	2017 (kg/hab)
Déchets valorisés	534,170	504,525	487,466
Déchets non valorisés	72,196	69,347	71,917
<b>TOTAL</b>	<b>606,366</b>	<b>573,872</b>	<b>559,383</b>
<b>Taux de valorisation</b>	<b>88,094 %</b>	<b>87,916 %</b>	<b>87,143 %</b>

#### IV.4. - COUT MOYEN DU SERVICE PAR HABITANT

NB : Coût = dépenses – recettes

	2015 (€/hab.)	2016 (€/hab.)	2017 (€/hab.)
Coût moyen des frais de structure par habitant (SICTOM + Contribution VALTOM)	14,285	14,051	11,008
Coût/hab. de la collecte, du traitement et du transport (SICTOM + Contribution VALTOM)	87,444	87,934	86,297
Coût/hab. des déchèteries (collecte, traitement et transport) (SICTOM + Contribution VALTOM)	30,878	31,063	30,132
<b>TOTAL</b>	<b>132,607</b>	<b>133,048</b>	<b>127,437</b>
<b>Evolution</b>	<b>- 0,963 %</b>	<b>+ 0,333 %</b>	<b>- 4,217 %</b>

#### IV.5. - CONTRIBUTION MOYENNE PAR HABITANT

NB : Contribution = sommes perçues auprès des habitants

	2015	2016	2017
Contribution moyenne par habitant pour le service complet	136,64	136,90	133,90

## V - MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

### V.1. - MESURES PRISES POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA SALUBRITE

#### V.1.1. - Prévention des déchets

Au-delà de la capacité à valoriser et prendre en charge les déchets, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a aussi comme préoccupation première la réduction des déchets.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE s'est engagé dans la prévention des déchets en contractualisant dès Octobre 2011 avec l'ADEME pour mettre en œuvre des actions de réduction des déchets.

L'objectif visé étant une réduction des ordures ménagères et assimilées de 7 % en 5 ans.

Le programme de prévention était composé de 13 actions et de nombreux partenaires ont été mobilisés.

Au terme de cinq années de travail, l'objectif a été atteint avec une diminution de 7,3 % des ordures ménagères et assimilées.

La dynamique installée sur le territoire pour améliorer le tri et réduire les déchets doit perdurer. Toutes ces actions font aujourd'hui partie intégrante du fonctionnement de la collectivité.

Ci-dessous les taches et résultats pour l'année 2017 :

#### **1) Développer le compostage individuel**

##### **COMMUNICATION DE PROXIMITE :**

- Distribution de coupons sur zones ciblées.

##### **COMMUNICATION TOUT PUBLIC :**

- Diffusion d'articles dans la presse et création de supports de communication :
  - Articles dans la presse et dans les bulletins municipaux des communes,
  - Articles sur le site internet,
  - Diffusion du guide du compostage.

### DIFFERENTES ACTIONS :

- Distribution de composteurs par le S.I.C.T.O.M. : mise à disposition dans les déchèteries et au bureau du S.I.C.T.O.M.,
- Equipement de 31 établissements scolaires (Collège et Lycée de BRASSAC-LES-MINES, LEP d'ISSOIRE...),
- Mise à jour du fichier de suivi des foyers ayant acquis un composteur,
- Organisation de démonstrations de compostage : présentation du compost et du fonctionnement des composteurs,
- Mise en démonstration des composteurs dans les déchèteries et certaines mairies,
- Etat des lieux montrant le taux d'équipement de chaque commune en composteurs.

### BILAN :

**718 composteurs distribués en 2017.**

**Soit au total, 11.315 composteurs distribués et 26 % de foyers équipés au 31.12.2017.**

## **2) Promouvoir l'utilisation de l'autocollant « STOP PUB »**



### BILAN :

**970 STOP PUB distribués en 2017.**

**17.549 STOP PUB distribués depuis le début de l'opération.**

## **3) La collecte des textiles**

### BILAN :

**74 colonnes à textiles sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.**

**298 Tonnes de déchets évitées par an.**

## **4) L'éco-exemplarité du S.I.C.T.O.M.**

Dans une démarche globale de prévention, il est indispensable que la collectivité s'engage dans des actions de prévention de ses déchets au travers de :

- L'identification des sources de production de déchets :
  - La limitation de l'utilisation de produits à usage unique,
  - La limitation de produits toxiques,
  - L'intégration de clauses « prévention des déchets » dans les marchés publics,
  - La limitation de l'utilisation de papier.

- La sensibilisation et l'implication des agents aux enjeux de la réduction.

#### **BILAN :**

- Formation pour le personnel des déchèteries et les représentants du personnel sur les pratiques et sur les choix possibles dans le fonctionnement interne permettant de limiter l'impact environnemental.
- L'utilisation des produits à usage unique a été totalement supprimée dans le fonctionnement quotidien du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.
- Les efforts concernant l'utilisation de papier ont été renforcés. En appui de notre démarche, une démarche nationale de dématérialisation nous a permis dans le même temps d'accentuer les efforts.
- La formation des agents du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à la problématique environnementale et à la démarche d'éco-exemplarité qui a été mise en place au sein de la collectivité s'est poursuivie en 2017.
- Nous avons profité de l'élaboration du catalogue des vêtements de travail haute visibilité et des équipements de protection individuelle pour sensibiliser et orienter les choix vers des produits plus résistants, plus facile d'entretien et donc moins générateurs de déchets (remplacement moins fréquent, lavage plus facile).

### **5) Réduire la toxicité des déchets par l'optimisation de leur collecte et par la promotion de solutions alternatives**

#### **CE QUI A ETE FAIT :**

- Mise en place d'affiches sur nos points de collecte pour sensibiliser à la toxicité,
  - Articles sur notre site internet indiquant aux usagers de déposer leurs déchets dangereux en déchèteries.
  - Avec la mise en place de l'Eco-Organisme ECODDS, une démarche d'information et de communication auprès des usagers des déchèteries, mais aussi du personnel de la collectivité, a été mise en oeuvre. L'objectif étant d'expliquer et de démontrer, la dangerosité de certains produits s'ils ne sont pas utilisés, collectés ou traités selon un process très strict. Cela nous a permis, dans un même temps, de démontrer qu'il existe des solutions alternatives bien moins polluantes pour notre environnement.
- A ce jour, l'ensemble de nos déchèteries est équipé, à la fois d'un nombre de contenants plus important, donc une meilleure capacité d'accueil, et dans un second temps, une communication beaucoup plus ciblée, qui rend bien plus lisible et compréhensible le tri. C'est au travers d'un partenariat à la fois avec le collecteur Chimirec, mais aussi avec l'Eco-Organisme ECODDS que cette campagne en déchèteries a été possible.
- Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE poursuit aussi sa démarche concernant les lampes usagées et, régulièrement, une communication est faite soit sur le site Internet, soit en déchèteries. L'ensemble de cette démarche de communication (DMS + lampes usagées) semble avoir fait écho auprès des usagers puisque les tonnages collectés ont augmenté.
  - Possibilité donnée à l'Entreprise RECYCL'ME d'assurer une collecte de proximité des cartouches d'encre et toners.

## 6) Le réemploi et la réutilisation des biens d'équipements

### BILAN :

- ❖ Lien sur notre site internet permettant d'accéder à l'annuaire du réemploi.
- ❖ Animations en déchèteries.

## 7) Actions de sensibilisation dans les établissements scolaires

### BILAN :

- De nombreuses animations sont effectuées chaque année avec les scolaires.
- ↳ 31 écoles compostent leurs déchets fermentescibles.

## 8) Distribution de gobelets réutilisables

Dans une démarche de réduction des déchets, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE met gratuitement à disposition des associations organisant régulièrement des manifestations, des gobelets réutilisables.

L'objectif de cette opération est de diminuer la quantité de verre en plastiques jetables et non recyclables mis à la collecte.

En 2017, de nombreuses associations ont bénéficié de cette démarche. Elle sera poursuivie en 2018.

## 9) Communication de proximité auprès du grand public

La réussite du Programme de Prévention repose sur la communication menée auprès du grand public.

Le grand public nécessite d'être informé de manière continue, et par différents canaux, des enjeux de la démarche comme des moyens concrets d'agir.

### CE QUI A ETE FAIT :

- Utilisation de notre site internet pour présenter les différentes actions du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE
- Rédaction d'un article à intégrer dans les bulletins municipaux des Communes.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a pour objectif une gestion durable de ses déchets qui passe par la mise en place d'un principe d'Economie Circulaire. Au-delà de nos interventions et démarches de sensibilisations, nous souhaitons donner une nouvelle impulsion permettant à l'ensemble des acteurs locaux de limiter la quantité de déchets et le gaspillage.

Un CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) sera signé avec le VALTOM dès 2018, un programme d'actions sera mis en œuvre.

Celui-ci a été défini et hiérarchisé selon 4 domaines :

- **L'offre des acteurs économiques** : approvisionnement durable, écoconception, Ecologie Industrielle et Territoriales (EIT), économie de la fonctionnalité,
- **La demande et le comportement des consommateurs** : consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation), allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation et réutilisation),
- **Gestion des déchets** : amélioration des performances de tri et de valorisation,
- **Eco-exemplarité de la collectivité en matière d'Economie Circulaire.**

Pour répondre à la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), 3 objectifs principaux seront à atteindre :

- **Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020,**
- **Porter à 50 % leur taux de valorisation matière d'ici 2020,**
- **Engager à minima 6 entreprises dans une démarche d'Economie Circulaire.**

### V.1.2. - Protection de l'air

La collecte et le traitement du biogaz sur le C.E.T. de LA TAUPE sont réalisés depuis mi-2003.

Des analyses périodiques du biogaz et des fumées de torchère sont effectuées.

### V.1.3. - Protection de l'eau

Des analyses d'eaux sont réalisées tous les semestres par le biais de 3 puits de contrôle en amont et aval de la Décharge.

Les lixiviats de la Décharge sont collectés dans un stockage intermédiaire et repris pour être traités ensuite en station d'épuration.

### V.1.4. - Protection des paysages

Le proche environnement des installations du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE (Déchèteries, C.E.T.) est surveillé en vue d'en améliorer l'intégration paysagère.

La réhabilitation finale du C.E.T. de La TAUPE a permis de laisser un site en parfaite harmonie avec le milieu naturel.

### V.1.5. - Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents

Les locaux sanitaires du personnel sont conformes aux exigences de la Direction du Travail.

Vêtements et gants de protection sont fournis au personnel.

La mécanisation de la collecte a été généralisée à l'ensemble du Syndicat.

Les bacs de collecte des ordures ménagères sont lavés et désinfectés annuellement sur les Communes qui en font la demande.

Les installations du Syndicat sont dératées régulièrement.

Le registre Hygiène et Sécurité est toujours à la disposition des salariés.

Le Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels est validé par le Comité Technique Paritaire et le CHSCT conformément au Décret n° 2001-1016.

Après recensement, évaluation et hiérarchisation des risques pouvant nuire à la santé des agents, un plan d'action est arrêté et mis en application.

La collectivité ayant une responsabilité de salubrité publique et de protection des agents chargés de l'élimination des déchets ménagers, les DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux) des particuliers en auto traitement et plus spécifiquement les matériels et matériaux piquants, coupants et tranchants (aiguilles, seringues à insuline, lames, lancettes ...) sont collectés par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

### V.2. - INFORMATIONS (COMMUNICATION) ET SURVEILLANCE

Les Elus, Maires, Délégués Titulaires et Suppléants des Communes adhérentes au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE sont informés du fonctionnement du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE par les comptes rendus de réunions qui leur sont adressés systématiquement.

Le recueil des Actes Administratifs est à la disposition de tous.

Le Rapport Annuel d'Activité est systématiquement adressé à toutes les Communes et Communautés de Communes membres du Syndicat.

Des articles paraissent ponctuellement dans la presse locale à diverses occasions.

Le S.I.C.T.O.M. utilise bien évidemment son site internet pour informer ou communiquer, à la fois sur le Tri et le Recyclage, mais aussi sur les jours de collecte et les éventuelles modifications du service.

### V.3. - PERSPECTIVES 2018

En 2018, les efforts de la collectivité continueront à porter sur les opérations suivantes :



## ➤ **Maîtrise des coûts.**

Des économies de toutes natures sont recherchées et ceci afin de financer les nouvelles dépenses inévitables pour de nouvelles économies.

Pour atténuer les coûts de T.E.O.M. supportés par les particuliers, le Syndicat a engagé une démarche d'amélioration continue de son dispositif de gestion des déchets ménagers.

Pour ce faire, il actionne plusieurs leviers qui sont :

- Réorganisation des tournées,
- Réorganisation du transfert et l'optimisation du transport,
- Suivi rigoureux de la collecte sélective,
- Mise en place d'un CODEC,
- Gestion des fermentescibles par le développement du compostage de quartier.

## ➤ **Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents.**

Les différents réaménagements de circuits de collecte tiennent et tiendront largement compte de l'aspect sécuritaire et des conditions de travail des agents.

Un plan de formation personnalisé a été mis en place.

